



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

NOTE D'ORIENTATION N°4

Des institutions et une coordination efficaces pour un environnement institutionnel favorisant l'inclusion des jeunes agri-entrepreneurs

Solutions à moyen et long terme



Institut National de la Recherche
Agronomique de Tunisie



NOTE D'ORIENTATION N°4

Des institutions et une coordination efficaces pour un environnement institutionnel favorisant l'inclusion des jeunes agri-entrepreneurs

Solutions à moyen et long terme

Mohamed Elloumi, Yannick Fiedler, Emna Ouertani,
Ahmed Yanguï, Abdallah Ben Saad, Arbia Labidi

Citer comme suit:

Elloumi, M., Fiedler, Y., Ouertani, E., Yangui, A., Ben Saad, A., et Labidi A. 2022. *Document d'orientation n°4: Des institutions et une coordination efficaces pour un environnement institutionnel favorisant l'inclusion des jeunes agri-entrepreneurs. Solutions à moyen et long terme*. Rome. FAO. <https://doi.org/10.4060/cb8755fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-135813-9

© FAO, 2022



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BYNC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Avant-propos

Cette série de notes d'orientation est issue des travaux de trois groupes de travail mis en place dans le cadre du Pôle de réflexion sur les investissements des jeunes agri-entrepreneurs (PRIJA), animé par une équipe du Laboratoire d'économie rurale (LER) de l'Institut national de la recherche agronomique de Tunisie (INRAT), organisé en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Agence de promotion des investissements agricoles (APIA). Le PRIJA est un pôle de réflexion multipartite qui réunit des représentants des principales parties constitutives de l'environnement des jeunes agri-entrepreneurs, et notamment les jeunes eux-mêmes. Sa mission consiste à identifier des solutions et stratégies permettant de stimuler les investissements responsables des jeunes agri-entrepreneurs tunisiens en menant une réflexion inclusive. Depuis novembre 2020, les trois groupes de travail du PRIJA (portant sur l'efficacité et la coordination interinstitutionnelle, l'accès au financement, et la communication et l'information) ont formulé une série de recommandations.

Ces recommandations ont été classées par les participants aux groupes de travail en deux catégories. La première a regroupé les solutions dont la mise en œuvre a été jugée urgente pour améliorer les conditions d'investissement des jeunes dans les secteurs agricoles et agroalimentaires. La seconde catégorie regroupe les recommandations à plus long terme.

L'ensemble de ces recommandations a été validé à travers des consultations ouvertes en ligne, qui ont bénéficié d'une large participation, notamment de jeunes diplômés, promoteurs et à la recherche d'emploi. Ces notes sont l'aboutissement d'un processus qui a démarré en juin 2019, avec une première phase de planification stratégique qui a duré jusqu'en février 2020 et qui a permis de faire un diagnostic approfondi des conditions-cadres d'accès des jeunes agri-entrepreneurs aux sources d'investissement et aux incitations. Les travaux de cette phase ont débouché sur une feuille de route stratégique identifiant les principaux domaines d'intervention, qui a été validée en février 2020. L'une des principales conclusions de cette feuille de route porte sur la nécessité de mettre en place le PRIJA qui constitue la seconde phase du processus. Trois notes portant sur les solutions à court terme ont déjà été publiées sur le site de la FAO (voir les liens des trois premières notes dans la section «Pour aller plus loin»). Les présentes notes portent sur les solutions dont la mise en place nécessite un délai plus long et qui dépasse la durée du PRIJA.

Les auteurs

Cette note est le résultat des réflexions et échanges qui ont eu lieu au sein d'un groupe de travail constitué et animé par le Laboratoire d'économie rurale de l'INRAT (LER/INRAT) et auquel ont participé les personnes suivantes:

Samia Aloui (APIA), Fatma Amdouni (UTAP), Chehnez Azizi (ODESYPANO), Besma Babba (ONH), Hayet Ben Mohamed (APIA), Monia Ben Romdhane (APIA), Rabaa Ben Salah (DGPA), Besma Ben Youssef (OEP, Béja), Zied Bouslahi (AVFA), Ahlem Fatnassi (jeune agricultrice), Nadoua Gmir (DGEDA), Amina Hichri (Direction de la coopération internationale), Mehdi Klei (SCIT Kef et Cluster HO NO), Achref Kouki (jeune agriculteur), Rym Moussaoui (AVFA), Besma Oueslati (DGFIOF), Ammar Sassi (Conect Agri), Slim Sayari (jeune agri-entrepreneur), Kamel Zaidi (DGEDA).

Cette note a été rédigée par une équipe constituée du LER/INRAT et de la FAO.

Y ont contribué: Mohamed Elloumi, Emna Ouertani, Ahmed Yangui et Abdallah Ben Saad du LER/INRAT, et Yannick Fiedler et Arbia Labidi de la FAO.

Remerciements

Les auteurs voudraient saisir l'occasion de cette note d'orientation pour remercier tous ceux qui ont contribué au processus qui a permis de dégager ces recommandations, notamment les jeunes agri-entrepreneurs, les agriculteurs, les représentants de l'administration et les responsables des organisations professionnelles qui ont pris part aux différentes activités, ainsi que les responsables de la FAO, de l'APIA et de l'INRAT qui n'ont eu de cesse de soutenir l'équipe en charge du projet.

Les auteurs tiennent à remercier Teresa Lamas Menéndez pour la coordination du processus d'édition, et Carolina Saiz pour la mise en page et les éléments graphiques.

1. Introduction

La capacité de l'agriculture tunisienne à s'adapter aux changements mondiaux (ouverture des marchés et globalisation des économies, changements climatiques, raréfaction et dégradation des ressources, etc.) auxquels elle est appelée à faire face passe par l'adoption d'innovations techniques et organisationnelles et donc par l'investissement et le renouvellement générationnel que cela nécessite.

Les pouvoirs publics tunisiens ont mis en place un ensemble de mécanismes pour encourager l'investissement des jeunes, pour leur inclusion dans les processus de modernisation de l'agriculture et pour réduire le chômage des jeunes diplômés.

Or, plus de quatre ans après l'adoption de la *Loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016, portant loi de l'investissement*, les tendances en matière d'investissements agricoles restent peu dynamiques et, de ce fait, ne permettent pas de se projeter vers un futur prometteur pour un secteur agricole ayant la capacité de relever les défis.

Cette situation est le résultat, il est vrai, d'un contexte peu favorable à l'investissement en général et dans le secteur agricole en particulier (CNUCED, 2021), du fait de la pandémie de covid-19 qui sévit en Tunisie et dans le monde depuis près de deux ans, mais c'est aussi le résultat de certaines limites de la loi de l'investissement elle-même ou de l'environnement général qui favorise ou non le lancement de projets notamment par les jeunes agri-entrepreneurs.

Le projet PRIJA a été lancé à la suite d'une première phase d'exploration des causes de ce manque de dynamisme des investissements dans les systèmes agricoles et alimentaires en général et par les jeunes en particulier. L'objectif du PRIJA entre autres est de faire des propositions pour améliorer l'efficacité des institutions en charge de la gestion des incitations, de la coordination entre elles et enfin de l'amélioration du cadre juridique.

Dans ce cadre un Groupe de travail (dans la suite de cette note, nous appellerons ce groupe «Groupe 1») a été mis en place afin de proposer des solutions dans ce sens.

Ces solutions ont été classées en deux catégories, une première regroupant les solutions à court terme, dont certaines ont été testées dans le cadre du Pôle agri-accélérateur piloté par l'APIA et une seconde avec les recommandations à moyen et long terme dont la mise en œuvre dépasse le temps du projet.

Comme l'ensemble des solutions de la première catégorie, celles de la seconde catégorie ont été mises à l'épreuve à travers une consultation élargie et ouverte qui, du fait du contexte sanitaire, a été réalisée à travers les réseaux sociaux et internet. Nous allons dans cette note présenter les principales recommandations/solutions à moyen et long terme qui sont susceptibles d'améliorer l'environnement de l'investissement par les jeunes dans les systèmes agricoles et alimentaires.

2. Messages clés

- L'amélioration de l'efficacité des institutions passe par leur **rapprochement avec les jeunes dans les zones difficiles** pour une plus grande équité entre les territoires et les jeunes qui y habitent.
- **L'implication des banques et des offices régionaux et sectoriels** est nécessaire pour soutenir les efforts des pouvoirs publics devant dynamiser l'investissement, notamment par les jeunes.
- **La recherche agricole devrait s'impliquer davantage dans le développement des territoires ruraux** et renforcer ses liens avec les acteurs du développement.
- Le statut des organisations de base devrait être amendé pour leur donner **plus de souplesse** et leur permettre de **socialiser les risques de l'investissement** dans le secteur agricole.
- Il faudrait tirer profit des **projets portés par les organisations non gouvernementales (ONG) internationales** et par les partenaires technico-financiers (PTF) et faire en sorte de **garantir la cohérence** de leurs actions **dans le cadre d'une approche territoriale** et de chaîne de valeurs sous la supervision des collectivités locales.
- Les parties prenantes des différents territoires et filières devraient **se regrouper dans le cadre de clusters, plateformes** ou toute autre organisation afin de faire avancer le projet de leur territoire ou filière.
- Les **offices régionaux** devraient avoir la charge de la coordination et conférer une **cohérence aux stratégies de développement** des pouvoirs publics dans les régions.
- Les textes de loi notamment la **Loi de l'investissement** devraient reconnaître les **spécificités du secteur agricole** et accorder plus d'incitations aux jeunes agri-entrepreneurs.



3. Des actions possibles à moyen et long terme

Dans une précédente note issue des travaux du même groupe de travail (Note n°1), nous avons précisé les actions qui peuvent être mises en œuvre à court terme. Ce choix nous a permis de concentrer l'attention sur les problématiques qui exigent des solutions urgentes et dont la résolution pourrait permettre l'accélération de l'investissement des jeunes dans le secteur agricole. Nous nous consacrons dans la présente note d'orientation aux actions à moyen et long terme qui seraient en mesure d'améliorer l'efficacité des institutions et la coordination entre-elles.

3.1. L'amélioration de l'efficacité des institutions

1. Renforcer les liens de coopération entre les différentes institutions: développement, recherche et acteurs du développement

Afin que les questions et problématiques soulevées par les acteurs du développement trouvent rapidement des réponses et que les innovations mises au point par la recherche ne restent pas dans les tiroirs des laboratoires, une coopération plus forte devrait être instaurée entre les instituts de recherche et les acteurs du développement (offices sectoriels, offices régionaux, ONG, projets de développement rural ou agricole intégré, etc.).

Pour ce faire, les chercheurs sont appelés à sortir de leur laboratoire et à s'interroger sur la réalité du terrain pour adapter leurs actions de recherche aux besoins des régions et répondre aux attentes des acteurs de développement. Ceci devrait permettre la mise au point d'innovations directement utilisables par ces acteurs.

Dans le même sens, les instituts de recherche devraient multiplier les partenariats (conventions, projets communs, etc.) avec les organismes de développement et les acteurs de la société civile, notamment les ONG et les organisations professionnelles. Ceci suppose aussi que les institutions de développement elles-mêmes soient ouvertes sur le monde de la recherche et proactives dans leur engagement avec les institutions de recherche.

2. Rapprocher les incubateurs des zones difficiles et donner plus de visibilité aux organisations professionnelles (OP) de base avec les maisons des OP

L'environnement des porteurs de projet et des jeunes de manière générale dans les territoires du nord-ouest se caractérise par une présence timide de certains organismes de développement à caractère national, tels que l'Office de l'huile ou certains instituts de recherche spécialisés, alors que d'autres à caractère régional jouent un rôle très important, comme l'Office de développement sylvo-pastoral du nord-ouest (ODESYPARO) ou l'Office de développement du nord-ouest (ODNO). Il en va de même pour les OP de base qui ne connaissent pas la même dynamique que dans les autres régions du pays.

Afin de pallier ce manque, nous proposons d'une part de rapprocher les incubateurs et les pépinières d'entreprises des jeunes de ces zones en les installant par exemple dans les centres de formation professionnelle. Parallèlement, la création des maisons des OP

qui offrent au niveau régional et local un cadre de travail collaboratif, permettent une mutualisation des moyens et une plus grande visibilité de ces organisations.

3. Donner une cohérence à l'ensemble des projets dans le cadre d'une approche territoriale

La multiplication des acteurs du développement (ONG nationales et internationales, projets de développement, offices, administration, acteurs privés, PTF, etc.), des modes d'action (intervention publique, partenariat public-privé, action caritative, etc.) et des approches (approche filière, approche globale, participative, inclusive, selon le genre, etc.) fait que les jeunes porteurs de projet sont tiraillés entre différentes stratégies de développement et d'orientation sans visibilité sur l'orientation globale du développement et sans mettre à profit les synergies possibles entre les différents projets.

Pour éviter cette dispersion et conférer de la cohérence aux actions de développement, il s'agit de donner un cadre au niveau de chaque territoire à travers l'élaboration d'un projet de développement par les acteurs du territoire et avec l'aide des organismes de développement qui identifie les principales ressources du territoire et qui arrête une stratégie de spécification de ces ressources pour en faire le moteur de développement de leur territoire.

Cette approche devrait se baser sur un diagnostic du territoire tout en tirant parti des différentes actions de développement entreprises par les différents partenaires et notamment les PTF et les ONG internationales.

Cette coordination peut alors être assurée, comme on le verra plus loin, dans le cadre d'un cluster, d'une plateforme, voire même d'une technopole, mais dans tous les cas, la présence des acteurs locaux et notamment les jeunes, est une condition *sine qua non* de leur réussite et de leur impact sur le développement et l'investissement pour et par les jeunes

4. Les syndicats ne peuvent pas conférer un statut, mais elles peuvent en porter le projet, l'élaboration du statut devrait associer toutes les parties prenantes

La situation actuelle se caractérise par un flou sur le métier d'agriculteur avec à la clé un manque d'attractivité de cette profession et l'existence de nombreux chasseurs de primes qui se présentent comme agriculteurs pour capter des incitations. À cela s'ajoutent tous ceux qui se déclarent agriculteurs par défaut d'avoir un vrai métier, sans oublier tous les pluriactifs qui de fait sont en même temps agriculteurs et exercent un autre métier.

Cette situation qui a souvent été décriée par les syndicats agricoles pour la concurrence que cela crée autour des incitations, voire dans le plaidoyer pour le secteur agricole et la défense de certaines catégories d'agriculteurs, mérite une attention de la part des syndicats en collaboration avec l'administration et la société civile.

Pour les jeunes porteurs de projet, une telle clarification leur assure une plus grande visibilité sur leur futur professionnel s'ils investissent dans le secteur agricole et peut être une forme d'incitation à adhérer à cette profession.

3.2. L'amélioration de la coordination entre les parties prenantes

Ces dernières années, nous avons assisté à un foisonnement des types d'arènes qui jouent le rôle d'animation, de coordination ou encore de rapprochement entre les différentes parties prenantes agissant au niveau d'une filière, ou d'un territoire plus ou moins étendu.

La création de ces arènes a de fait des objectifs différents et parfois complémentaires, mais ne s'insère que rarement dans une stratégie claire de développement régional et territorial.

C'est pour cela que les participants au Groupe 1 ont recommandé de renforcer ces structures et d'en doter les régions ou les filières qui en sont dépourvues et notamment les zones de l'intérieur afin de densifier l'encadrement des jeunes porteurs de projet et de susciter plus de vocations pour investir et entreprendre dans ces régions, notamment dans les filières prometteuses comme celles de l'huile d'olive et celle du fromage de lait de brebis.

Afin d'aborder cette question fort importante et compte tenu de la multiplicité des arènes de coordination et des formes que celles-ci peuvent prendre, nous avons considéré deux types d'arènes: (i) celles qui apportent un appui aux jeunes agri-entrepreneurs à travers l'encadrement et le rapprochement et le regroupement des services (guichet unique, centre d'affaires), et (ii) celles qui contribuent à la création d'un environnement favorable à l'investissement dans des territoires où dans des chaînes de valeur en favorisant la coordination entre les parties prenantes (clusters, plateformes, etc.).

1. Renforcer le rôle des offices régionaux comme lieu de coordination des politiques publiques

Il est essentiel de renforcer le rôle des offices régionaux comme lieu de coordination des politiques publiques. Deux offices, qui jouent un rôle important dans l'identification et la mise en œuvre des stratégies de développement du nord-ouest, ont été pris en considération dans ce cadre: l'Office de développement du nord-ouest (ODNO) et l'Office de développement sylvo pastoral du nord-ouest (ODESYPANO).

En raison de leurs vocations complémentaires (l'ODNO intervenant dans l'élaboration des stratégies de développement et l'ODESYPANO dans l'exécution), ces deux offices peuvent améliorer leur mode d'intervention en assurant le rôle d'animateur du processus de développement au niveau de la région. Le premier en actualisant les stratégies de développement de la région afin de donner une information claire sur les potentialités, sur les orientations possibles de développement et sur les opportunités d'investissement qu'elles peuvent offrir. Cette actualisation devrait de faire en collaboration avec les différentes parties prenantes actives dans la région et notamment celles qui représentent les jeunes.

Le second, quant à lui, devrait voir son rôle d'animateur du développement dans les zones forestières et montagneuses du nord-ouest mieux affirmé et plus reconnu par les autorités régionales et par le reste des acteurs du développement et notamment par ceux qui œuvrent dans le cadre de la coopération bi- et multilatérale.

2. Les clusters et les technopoles

Dans une note précédente (Note d'orientation n°1), nous avons mis l'accent sur les clusters existants et sur le rôle qu'ils jouent dans la dynamisation de l'investissement dans la région et nous avons appelé à la création de clusters pour les deux chaînes de valeur: huile d'olive de Téboursouk et fromage de brebis sicilo-sarde, car il s'agissait alors d'actions faisables à court terme. Pour le long terme, les travaux du Groupe 1 ont mis en lumière la nécessité de généraliser les clusters aux principales filières qui caractérisent la région et de les doter aussi de formes plus élaborées de coordination à l'image des technopoles par exemple.

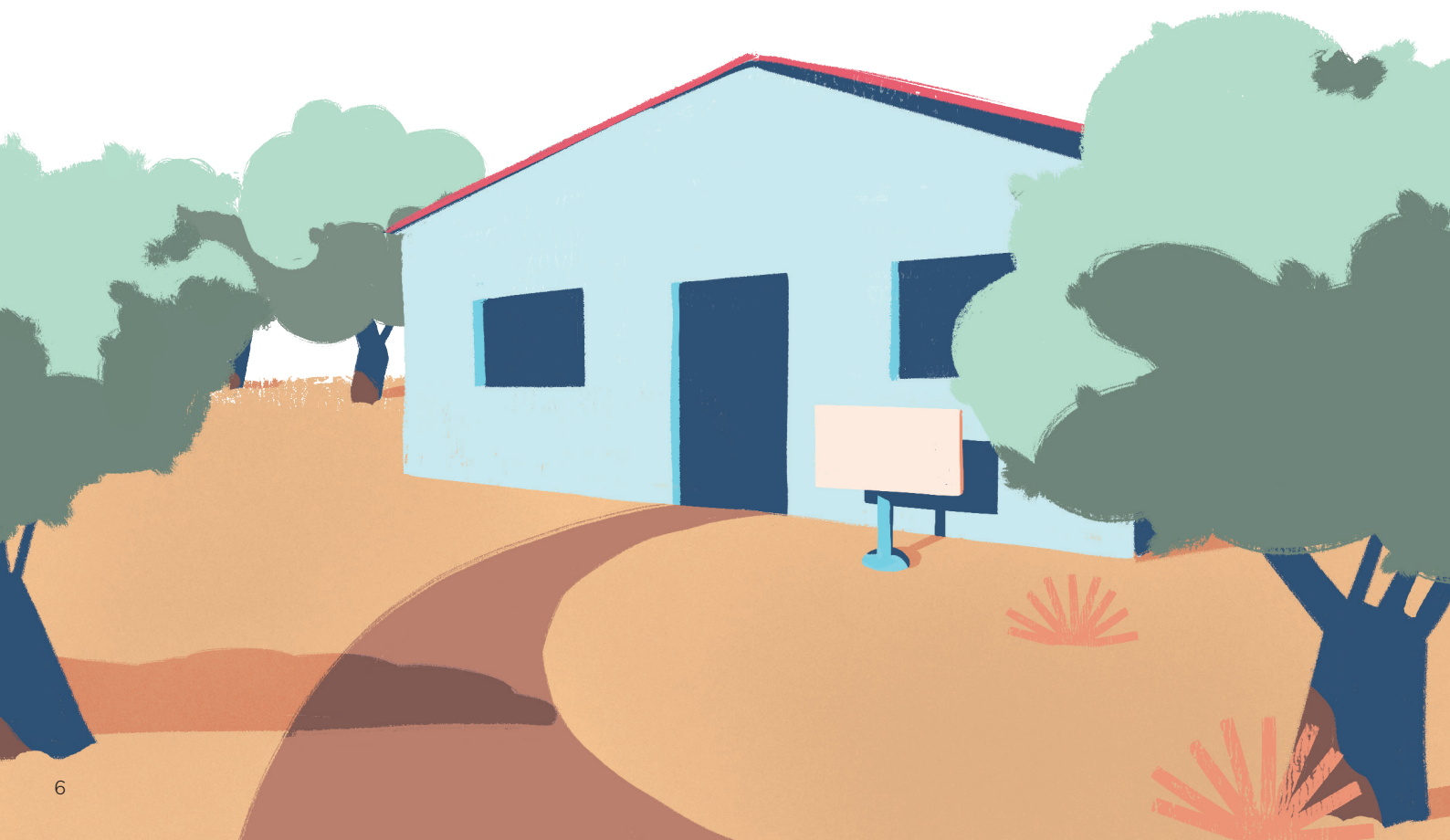
Les clusters organisés par filière recèlent des potentialités importantes de coordination et de synergie entre les acteurs d'une filière et permettent de créer une dynamique gagnant-gagnant entre les acteurs tout au long de la chaîne de valeurs. C'est le cas de la filière huile

d'olive dans la région du nord-ouest qui fait déjà l'objet d'un cluster huile d'olive du nord-ouest, ou encore les huiles essentielles issues des forêts de la région. Mais cela peut être aussi généralisé à d'autres produits comme les produits de l'élevage (viande rouge, lait, cuir et laine, etc.), ou encore de produits céréaliers ou d'autres produits agricoles comme certains fruits ou légumes ou des produits issus des forêts de la région.

Le rôle des clusters dans ces différents cas est de promouvoir l'investissement dans la valorisation de ces produits en misant sur leur qualité liée au territoire et d'améliorer ainsi leur compétitivité hors prix.

Mais la région aurait besoin aussi de la création d'une ou de plusieurs technopoles spécialisées dans la valorisation des produits de la région en misant sur des startups qui mobilisent des technologies de pointe et notamment les technologies de l'information et de la communication (TIC).

C'est dans cet objectif que le groupe de travail a recommandé de généraliser les technopoles dans tous les gouvernorats en accordant aux activités dans le secteur agroalimentaire et dans les services pour l'agriculture une place à la hauteur de celles qu'elles occupent dans l'économie régionale.



3. Les guichets uniques et les centres d'affaires pour des services de proximité et pour l'accompagnement des porteurs de projet

Le renforcement des guichets uniques et des centres d'affaires au niveau des gouvernorats a pour objectif de rapprocher les différentes institutions et de faciliter les démarches pour la création de projets et pour bénéficier des incitations qui leur sont associées.

Toutefois, cette forme de coordination entre les administrations n'a pas été mise en place avec l'efficacité attendue, puisqu'elle n'a pas donné lieu à une vraie coordination, à un regroupement des dossiers, mais n'a concerné que le rapprochement physique des administrations.

La recommandation faite par le Groupe 1 et validée lors de la consultation consiste à mettre en place, au sein des guichets uniques, un interlocuteur unique pour les jeunes promoteurs.

Cela passe par le renforcement de ces guichets en leur accordant la possibilité de traiter les dossiers avec un seul interlocuteur pour chaque candidat. Ceci nécessite de doter les guichets uniques d'un statut clair et de leur accorder des moyens humains et matériels à la hauteur de leurs objectifs.

Il en va de même pour les centres d'affaires qui assurent un rôle d'accompagnement des porteurs de projet, de la conception à la concrétisation de leur projet. D'autres formes de structures d'accompagnement existent et sont mises en place par des projets de coopération (par exemple, les comités d'accompagnement régional (CAR+) établis par la Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et qui se présentent sous la forme d'un consortium de structures de l'écosystème entrepreneurial dans le but de soutenir et d'accompagner les porteurs de projet). Toutes ces institutions méritent d'être renforcées quand elles existent et généralisées dans les tous les gouvernorats en élargissant leurs champs d'action aux systèmes agricoles et alimentaires. L'option de fusionner les différentes structures pour leur consolidation et leur pérennité est également envisageable.

3.3. Pour un cadre juridique plus adapté aux attentes de jeunes agri-entrepreneurs

L'investissement dans le secteur agricole a perdu de son caractère spécifique et a été banalisé dans le précédent code de l'investissement. Ceci a été encore confirmé dans la nouvelle loi de l'investissement de 2016 qui a supprimé aussi les avantages accordés aux jeunes et aux primo-investisseurs, à l'exception du maintien de l'octroi des prêts fonciers pour les jeunes promoteurs.

D'autre part, les statuts des OP de base - groupements de développement agricole (GDA) et sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA) - qui datent de 2004, ont montré de nombreuses limites face à la réalité du terrain et notamment leur incapacité de répondre aux attentes des jeunes en matière de mutualisation du risque pour les crédits et de renforcement de l'encadrement.

De ce fait, les débats au sein du Groupe de travail, mais aussi dans les autres groupes, ont révélé le besoin d'apporter des amendements au cadre législatif afin d'améliorer la prise en compte de la spécificité de l'investissement notamment dans le secteur agricole et en ce qui concerne le statut des SMSA et des GDA.

Il s'agit en premier lieu d'instaurer de nouveau la prise en compte de la spécificité de l'investissement dans le secteur agricole qui est soumis à plusieurs aléas dont notamment l'aléa climatique, celui du marché tant sur le plan national qu'international (volatilité des prix et risque

cyclique de pression de l'offre et de la demande) et enfin celui des politiques publiques (fixation des prix, importation de produits de substitution, etc.). La prise en compte des spécificités du secteur passe également par une considération plus accentuée de celles des territoires et de leur capacité différenciée d'insertion dans une économie globalisée. L'encouragement, à titre d'exemple, des projets de territoires portés par les jeunes dans le cadre d'OP ou d'associations est une réponse à cette problématique.

S'agissant des OP de base, les membres du Groupe 1 recommandent que leurs statuts soient modifiés afin de leur permettre de se porter comme tiers garants pour les crédits obtenus par leurs adhérents.

Deux autres modifications sont proposées. La première concerne le statut des SMSA et se réfère aux articles portant sur le capital minimal pour la constitution d'une SMSA et les étapes de création afin de réduire les obstacles et la durée de création.

La seconde concerne le statut des GDA afin de leur accorder le caractère commercial, pour améliorer leurs finances et élargir leurs champs d'intervention.

Ces propositions ont été largement validées par les participants à la consultation qui proposent que leur mise en place soit prise en charge par les ministères responsables de la politique d'investissement (Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche; Ministère des finances et le Ministère en charge du développement). Nous ajouterons que de tels amendements devraient se faire de manière participative et inclusive.

Pour aller plus loin

Note d'orientation n°1: Des institutions et une coordination efficaces pour un environnement institutionnel favorisant l'inclusion des jeunes agri-entrepreneurs. Solutions à court terme. <https://www.fao.org/3/cb5966fr/cb5966fr.pdf>

Note d'orientation n°2: Des services financiers et des incitations à l'investissement plus accessibles pour les jeunes agri-entrepreneurs. Solutions à court terme. <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb5963fr>

Note d'orientation n°3: Des informations disponibles et accessibles pour un environnement favorable à l'investissement responsable des jeunes dans le secteur agricole et les systèmes agroalimentaires. Solutions à court terme. <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb6972fr>

FAO et INRAT. 2020. Pour un environnement institutionnel et financier favorable à l'investissement par les jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires en Tunisie. Document d'orientation. Première phase du projet FAO/INRAT-LER. <http://www.fao.org/3/cb0884fr/CB0884FR.pdf>

FAO et INRAT. 2020. Dynamique de l'investissement dans le système agricole tunisien et perspectives de développement des investissements par et pour les jeunes. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb0563fr>

Bibliographie

CENUCED. 2021. Rapport sur l'investissement dans le monde — repères et vue d'ensemble. Genève, CENUCED. https://unctad.org/system/files/official-document/wir2020_overview_fr.pdf



Soutenu par:

Mécanisme multidonateurs flexible (FMM)

En collaboration avec:

